

Le MR veut la démission de Rosenoer - 28/12/2012

Un nouvel audit de la Cour des comptes flingue la gestion de la Société wallonne du logement. Le MR s'énerve. Et veut la tête du directeur.



C'est une nouvelle petite bombe dans le milieu du logement social wallon. Jeudi, «La Libre» révélait le contenu d'un audit assassin de la Cour des comptes sur la gestion de la Société Wallonne du Logement (SWL).

Ce n'est pas le premier. Fin 2011, déjà, deux audits pointaient du doigt des errances dans la gestion, révélant des risques d'abus de biens sociaux, des avantages douteux pour certains fonctionnaires, etc.

À l'époque, le directeur général de la SWL, Alain Rosenoer, avait relativisé la situation dénoncée tout en incriminant une directrice qui fut d'ailleurs licenciée.

Aujourd'hui, donc, rebelote. La Cour des comptes parle de nouvelles irrégularités, de manque de contrôle pour éviter les abus, de situations d'agents «entachées d'irrégularités», de prêts hypothécaires à taux préférentiels pour des agents de la SWL ou encore de problèmes dans le recrutement.

Un portrait au vitriol qui a fait sortir le ministre de tutelle, Jean-Marc Nollet, de ses gonds. Il a donc décidé de se rendre en personne au prochain Conseil d'administration de la SWL qui se tiendra le 2 janvier prochain afin de taper du poing sur la table et demander des comptes.

« Trop is te veel »

Nollet n'est pas le seul à l'avoir mauvaise. Ainsi, le député wallon MR Jean-Luc Crucke, a-t-il envoyé dès hier une interpellation à la Commission Logement du Parlement wallon qui sera prise en compte à la rentrée.

Dans celle-ci, le parlementaire libéral ne demande ni plus ni moins que la démission du directeur général de la SWL.

«Trop is te veel!» tempête Crucke. Qu'est-ce qu'il faut encore au ministre pour prendre conscience du pouvoir de nuisance de Rosenoer pour la SWL et le service public qui s'occupe de personnes défavorisées? La gestion de la SWL manque de clarté et d'équilibre. Alors oui, nous demandons la démission du directeur général. Ou, à tout le moins, sa suspension, en attendant l'aboutissement de la procédure en cours contre lui ».

Selon le Réformateur, Alain Rosenoer a, en effet, reçu un avis nuancé lors de la dernière évaluation de sa fonction. Contre lequel il a introduit un recours. *«Une commission composée de hauts fonctionnaires devait se réunir afin de rendre un avis au gouvernement.»* constate Crucke. *« J'aimerais savoir ou en est cette procédure. La commission avait deux mois pour se réunir. L'a-t-elle fait? Si oui, qu'attend le gouvernement pour prendre une décision à l'égard du Directeur général ?»*

Rosenoer conteste le rapport

Un directeur général qui a réagi aux critiques de l'audit dans une note explicative transmise aux membres du CA. Il a notamment remis en cause la légitimité du rapport, celui-ci n'ayant pas été cosigné par le réviseur en charge du contrôle des comptes de la SWL. Alain Rosenoer doute également de la méthode de la Cour qui ne fait pas de commentaires par rapport aux contre-explications données par la SWL.

Des propos qui ne calmeront pas le MR, dont Hervé Jamar, président de la Commission Logement, qui déposera en janvier une motion demandant des comptes au gouvernement dans cette énième affaire relative au logement social wallon.

Martial DUMONT (L'Avenir)